

Extrait du site UGTG.org

url :Â <http://ugtg.org/spip.php?article127>

TravayÃ" aka Brico CÃ©ram an balan

- ActualitÃ© -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : jeudi 8 septembre 2005

Mis Ã jour le : samedi 31 mai 2008

UGTG.org

Brico CÃ©ram an grã"v

Depuis la crÃ©ation de la section syndicale UGTG au sein de l'entreprise Brico CÃ©ram, Voie 0 Ã Jarry en 1996, le gÃ©rant, **Monsieur Denis de GENTIL**, n'a jamais acceptÃ© que ses salariÃ©s se soient organisÃ©s en adhÃ©rant au syndicat UGTG.

Monsieur Denis de GENTIL, bÃ©nÃ©dictin de la Martinique, est propriÃ©taire de 2 Brico CÃ©ram Ã Jarry et actionnaire de l'entreprise Azurel.

Il fait commander son carrelage et ses articles sanitaires par son entreprise de la Martinique, il facture au prix fort ses propres articles Ã la sociÃ©tÃ© basÃ©e en Guadeloupe, ce qui double son bÃ©nÃ©fice personnel et diminue d'autant les marges de l'entreprise de Guadeloupe.

Monsieur Denis de GENTIL veut faire le beau temps, pour lui et sa famille, et la pluie pour ses salariÃ©s. Depuis plus de 6 ans, **Monsieur Denis de GENTIL** bafoue impunÃ©ment le Code et les Lois du Travail ; il pratique un harcÃ©lement moral permanent fait de provocations et d'intimidations.

Ni kouri, ni lasãEuros!

La goutte d'eau qui a fait dÃ©border le vase, vient de Madame DOYEN, directrice de l'autre Brico CÃ©ram Ã Houã«lbourg. Madame DOYEN n'a, lÃ©galement, aucune autoritÃ© sur les salariÃ©s de Brico CÃ©ram Voie 0. Si tel Ã©tait le cas, il y aurait une unitÃ© Ã©conomique et sociale qui regrouperait juridiquement les deux sociÃ©tÃ©s. **Madame DOYEN** a tenu des propos mÃ©prisants envers les salariÃ©s de Brico CÃ©ram Voie 0, en les traitant de "tÃ¢tes de con".

Les travailleurs se sont plaints auprÃ©s de leur directeur, mais, **Monsieur Denis de GENTIL** en "jÃ©rÃ© bitasyon" a donnÃ© raison Ã **Madame DOYEN**, de mÃªme race et de mÃªme classe sociale que lui, et a licenciÃ© le Chef de DÃ©pÃ¢t ; une semaine aprÃ©s, un autre salariÃ© est convoquÃ© en entretien prÃ©alable en vue d'un licenciement, sous prÃ©texte de harcÃ©lement moral sur une stagiaire. ÃEuros qui le tour ?

Travayã" Brico CÃ©ram doubout pou respã" Ã© dignitÃ© douvan misyã© la ki ka kenbã© fwã"t la.

Lapwent le 08/09/05